



GRAND CONSEIL

Interpellation - 26_INT_94 - Loïc Bardet et consorts - Délégation de tâches à la fondation de Changins : Quel bilan chiffré pour le Canton ?

Texte déposé :

Alors que la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) prévoit que, par principe, le Conseil d'Etat développe des établissements pour les différentes formations initiales et supérieures du champ professionnel de l'agriculture. Cette tâche est principalement assurée par Agrilogie, établissement réunissant les différentes écoles d'agriculture cantonale sous un seul chapeau depuis 2006. Selon l'art. 13 al. 4 LVLAgr, il est cependant possible de déléguer certaines tâches de formation initiale et supérieure. C'est par exemple le cas de la formation avicole auprès d'Aviforum ou alors de la formation supérieure pour les cultures spéciales à la Fondation de Changins.

Comme l'avait relevé la COGES dans son rapport sur les comptes 2024, cette dernière délégation fait l'objet de deux conventions distinctes, une pour les modules des brevets et des maîtrises et une autre pour les cours de l'Ecole supérieure de technicien vitivinicole. Les faibles effectifs des différentes filières subventionnées avaient d'ailleurs fait l'objet d'une observation de la COGES dont la teneur est la suivante :

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de rationaliser et repositionner les formations des filières ES et Brevets-Maîtrises ainsi que de questionner les ressources à disposition en parallèle d'autres chantiers importants en matière de formation agricole comme Grange-Verney. Un calendrier des actions envisagées est souhaité.

Alors que dans sa réponse acceptée par le Grand conseil, le Conseil d'Etat annonçait une analyse et des propositions en matière de synergies et de rationalisations éventuelles pour fin 2025, le rapport 2025 de la COGES nous parle de résultats attendus fin 2026. Afin de préparer l'analyse future de ces éventuelles propositions, il serait intéressant de connaître les informations suivantes :

- Combien d'élèves vaudois respectivement hors canton suivent chaque année les cours dispensés par la Fondation de Changins dans le cadre des deux conventions de subventions citées plus haut ?
- Alors qu'Agrilogie dispense une partie des modules pour l'obtention des brevets et des maîtrises et que le règlement d'examens est le même pour toutes les formations supérieures du camp professionnel agricole, quel est le coût moyen par élève aux modules brevets-maîtrises à Agrilogie respectivement à Changins ?
- Alors que l'accord intercantonal sur les écoles supérieures permet au Canton de Vaud de récupérer CHF 17'000.- par année par élève hors canton inscrit à l'ES de technicien vitivinicole, quel est le coût moyen par élève pour la formation ES dispensée à Changins ?

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Date de dépôt : 23.06.2026

Cosignatures :

1. Cédric Weissert (UDC)
2. Denis Dumartheray (UDC)
3. Felix Stürner (VER)
4. Géraldine Dubuis (VER)
5. Jean-Daniel Carrard (PLR)
6. Jean-François Thuillard (UDC)
7. John Desmeules (PLR)
8. Josephine Byrne Garelli (PLR)
9. Loïc Saugy (PLR)
10. Marc Morandi (PLR)
11. Nicolas Bolay (UDC)
12. Olivier Agassis (UDC)
13. Philippe Germain (PLR)
14. Pierre-Alain Favrod (UDC)
15. Pierre-André Romanens (PLR)
16. Thierry Schneiter (PLR)